



Document de travail - Groupe Natura 2000 - baie de Morlaix → Milieux terrestres

Mardi 24 mars 2015

Réactualisé le 22 avril 2015

Objectifs de gestion à long terme et actions

Objectifs de gestion durable	Objectifs déclinés	Mesures	Groupe de travail		
			I	P	T
A - Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	A1 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A1.3 - Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres			X
	A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur état de conservation	A2.2 – Améliorer la connaissance sur l'avifaune	X	X	X
		A2.3 – Améliorer la connaissance sur les populations des chauves-souris			X
		A2.4 – Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe			X
	A3 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisir	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et espèces aux activités	X	X	X
B - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels d'intérêt communautaire	B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables	B1.5 – Maintenir et restaurer les habitats de cordon de galets			X
	B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones humides littorales	B2.2 – Restaurer les mégaphorbiaies et prairies humides			X
	B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises	B3.1 – Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine sur le site			X
		B3.2 - Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises			X
	B4 – Préserver les habitats de landes et les milieux forestiers	B4.1 – Préserver les habitats forestiers			X
		B4.2 – Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes			X
	B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	B5.1 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	X	X	X
		B5.2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (chartes, etc.)	X	X	X

		B5.3 Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables	X	X	X
	B6 – Adapter le périmètre Natura 2000 aux enjeux de protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire				X
C - Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels	C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et aquatiques	C2.2 – Concourir au maintien des populations de Loutre en Finistère Nord			X
	C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorable au maintien des chauves-souris d'intérêt communautaire				X
	C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs				X
	C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable				X
D - Poursuivre et développer les actions de communication générale et de sensibilisation du public et des usagers du site	D1 - Mettre en place et développer des outils de partage des connaissances afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers	D1.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants	X	X	X
	D2 - Assurer une information régulière sur l'évolution du processus Natura 2000 et les réalisations induites	D2.1 - Mettre en place des outils de communication propres au site Natura 2000	X	X	X
E - Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs	E1 - Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs		X	X	X
	E2 – Veiller à une prise en compte du patrimoine naturel et assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	E2.1- Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	X	X	X
	E3 – Développer et orienter des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				X

A

A2.2 Améliorer la connaissance sur l'avifaune

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les espèces d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)Landes atlantiques littorales ; végétation de falaise
Oiseaux annexe 1 de la DO**Statut foncier** : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés**Constat(s) et problématique**

L'avifaune nicheuse de la baie de Morlaix est suivie régulièrement depuis 1950 (1978 pour l'avifaune hivernante). En revanche, aucune données n'a été récoltées sur le littoral de l'île de Batz, tant en période de nidification qu'en période internuptiale. Par ailleurs, l'île constitue un point de vue avancé en mer dans la partie marine de la ZPS et le nord de l'île est le théâtre d'une importante activité d'alimentation des oiseaux de mer sous certaines conditions de vent et probablement de courant et de saison. Une pêcherie de fou de bassan a été repérée au large de l'île, le chenal de l'île de Batz et le vaste estran sableux situé à l'est de l'île jusqu'à Ti Saozon constitue une zone de pêche importante pour les sternes tant en période de nidification que de migration pré-nuptiale et nécessiterait d'être mieux connues pour caractériser l'importance de la ZPS pour la conservation des espèces.

Hormis une étroite bande côtière, l'essentielle de la surface marine de la ZPS se trouve hors de portée des observateurs depuis la côte et l'utilisation de cet espace par les oiseaux est mal connue.

Les secteurs terrestres du site Natura 2000 sont constitués de falaises atlantiques, de landes sèches littorales, etc. Autant d'habitats propices à l'accueil d'oiseaux terrestres. Le diagnostic « avifaune » réalisé par Bretagne-Vivante a montré qu'il y avait peu de données sur certaines espèces d'oiseaux terrestres pour décrire les potentialités d'accueil du site. Sont concernées, l'hirondelle des rivages et la fauvette pitchou ou la répartition et le nombre de couple nicheur n'est pas connu. La base de donnée est également incomplète pour le traquet motteux, etc.

A noter également, plusieurs retours d'exploitants agricoles faisant part de la présence de bernaches à brouter les cultures entre décembre et mars. Dans certains cas, il n'y a pas eu de conséquences sur les rendements et dans d'autres cas des dommages ont été causés.

Actions

- A2.4.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS au cours du cycle annuel.

Ce travail pourrait être mené sous forme d'atelier impliquant la participation des ornithologues amateurs, des volontaires saisonniers de la réserve ornithologique ou encore les étudiants de BTS GPN du lycée de Suscinio à partir d'un protocole établi et supervisé par les ornithologues de Bretagne-Vivante.

- A2.4.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz (tant en période de nidification qu'en période internuptiale).

Une prospection du littoral de l'île au cours d'un cycle annuel complet permettrait dans un premier temps d'évaluer l'importance de ce secteur de la ZPS pour la conservation de certaines espèces. Idem action A2.4.a.

- A2.4.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques

Des campagnes de prospection en mer pourraient être menées à l'image de celles proposées dans l'étude SKRAPESK sur les zones d'alimentation des sternes de 2012 et 2014. De telles campagnes permettraient d'apporter des informations sur les espèces pélagiques détectées essentiellement lors des séances de seawatch mais dont le lien avec les masses d'eau de la ZPS n'est pas connu.

- A2.4.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines. Ceci concerne notamment les bernaches qui viennent brouter les cultures parfois jusqu'à 2 km dans les terres. Un groupe de travail sera à mettre en place et un accompagnement des exploitants à réaliser.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
A2.6.a : Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, lycées, propriétaires privés,	Sur devis Animation Natura 2000	Animation N2000, autre		
A2.6.b : Améliorer les connaissances sur l'avifaune du littoral de l'île de Batz	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP					
A2.6.c : Améliorer les connaissances sur les oiseaux pélagiques	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante AAMP					
A2.6.d : Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines	Opérateurs N2000 Bretagne-Vivante	Exploitants agricoles, Bretagne-Vivante, Réseau National Bernache, etc.	Animation Natura 2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.6.a						
A2.6.b						
A2.6.c						
A2.6.d						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation						
<ul style="list-style-type: none"> - Base de données sur l'avifaune terrestre - Base de données sur l'avifaune pélagique - Base de données sur les oiseaux fréquentant le littoral de l'île de Batz - Groupe de travail mis en place - Accompagnement des exploitants 						
Indicateurs de résultats						
<ul style="list-style-type: none"> - Bon rendement des cultures 						

A

A2.3 Améliorer la connaissance sur les populations de chauves-souris

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre de la zone N2000 et périphérie (rayon d'action des chauves-souris)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Mégaphorbaies ; hêtraies-chênaies à houx ; ormaies littorales* ; aulnaies frênaies*
Grand rhinolophe ; Petit rhinolophe ; Barbastelle d'Europe

Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Un plan national d'action chiroptères (2009-2013) et un contrat nature régional sur les chauves-souris ont permis au Groupe Mammalogique Breton et à Bretagne Vivante de renforcer les actions d'inventaires des gîtes et les suivis des populations déjà mis en place.

A ce jour, sur le site N2000 il n'y a pas eu d'études précises sur les chauves-souris qui occupent le secteur. En revanche, le suivi annuel de certains gîtes d'hivernage (blockhaus, etc.) est réalisé par le gestionnaire et/ou le GMB. D'autres gîtes (un blockhaus à Primel, blockhaus à Santec, etc.) restent aujourd'hui à prospecter.

Actions

- **A2.1.a : Réaliser un inventaire des espèces de chauves-souris présentes sur la zone** (écoute d'ultra-son passive). Les détecteurs pourraient être posés la nuit dans 3 points identifiés à l'ouest du site et trois points à l'est.
- **A2.2.b : Inventorier les gîtes potentiels, les prospecter et identifier les besoins de prospections et d'aménagement à envisager.** Il s'agira d'inventorier les gîtes potentiels n'ayant pas encore fait l'objet de prospection.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A2.3.a : Réaliser un inventaire	Opérateur N2000	GMB, Bretagne Vivante, gestionnaires, CG29, CDL, collectivités, propriétaires privés	Sur devis	Etat/Europe
A2.3.b : Réaliser une prospection des gîtes potentiels			Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.3.a						
A2.3.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Rapports d'études sur les habitats favorables et inventaires ;
- Nombre de gîtes potentiels prospectés / nombre de gîtes potentiels identifiés.

Indicateurs de résultats

- Amélioration des connaissances sur les chiroptères ;
- Prise en compte des résultats dans les projets d'aménagement du territoire ;
- Occupation des gîtes.

A

A2.4 Améliorer la connaissance sur la population de loutre d'Europe

Priorité

1 2 3 4

A2 – Améliorer la connaissance sur les habitats d'intérêt communautaire et évaluer leur états de conservation

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Zone N2000 et périphérie (bassin versant)

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Mégaphorbiaies, prés-salés
Loutre d'Europe

Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Depuis 2002, des indices de présence sont relevés régulièrement en fond d'estuaires (Pennelé et Dourduff). Les petits cours d'eau côtiers ont ensuite été colonisés entre le Dourduff et Primel. Plusieurs observations sont également réalisées depuis 2007 sur la Penzé. La dégradation des zones humides et des cours d'eau peut menacer le bon état de conservation de l'espèce sur le site. A noter également que les ouvrages routiers surplombant les cours d'eau peuvent présenter un risque élevé de collisions routières. En 2006, une collision avec une loutre a été recensée sur la route longeant le port du Dourduff et l'estuaire de Morlaix.

Actions

- **A2.3.a : Identifier les risques de collisions routières sur le site** aux croisements des aménagements hydrauliques et des axes routiers. Par soucis de cohérence, cette action pourra s'étendre à l'ensemble du bassin versant du Dourduff, et de la Penzé
- **A2.3.b : Réaliser des prospections des sites identifiés.**

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A2.3.a : Identifier les risques de collisions routières sur le site	Opérateur N2000	GMB, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, propriétaires privés, Syndicat Mixte du trégor, Syndicat mixte du Haut-Léon, CPIE du Pays de Morlaix	Sur devis	Etat+Europe
A2.3.b : Réaliser des prospections des sites identifiés.			Inclut dans l'animation N2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A2.3.a						
A2.3.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

-Rapport d'étude sur les risques de collision.

Indicateurs de résultats

-Prise en compte des résultats dans les projets d'aménagement du territoire.

A	A3.1 – Évaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs		Priorité 1 2 3 4	
A3 – Evaluer la sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Zone N2000 et périphérie (bassin versant)		Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous		
Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés				
Constat(s) et problématique				
Afin de proposer des mesures de gestion adaptées, mais aussi d'apporter des réponses à certains porteurs de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000, une connaissance plus approfondie sur les interactions entre les activités et les habitats/espèces présents sur le site peut être nécessaire. Cela est particulièrement vrai pour les habitats et les espèces marines sur lesquels les connaissances sont encore limitées.				
Actions				
- A3.1.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site. Il s'agira de relever la fréquentation, d'analyser les impacts et de proposer des mesures de gestion en concertation avec les représentants concernés (escalades, etc.). Certaines activités sont déjà encadrées et soumises à évaluation des incidences. Un retour d'expériences sur ces évaluations pourrait être intéressant (ex : bilan d'un trail avec l'organisateur suite à une manifestation).				
- A3.1.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site.				
Une étude sur les interactions des milieux et espèces avec les activités de pêches professionnelles est en cours. Cette analyse est réalisée en concertation avec les pêcheurs professionnels et leurs représentants au travers d'un partenariat entre le Comité régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP).				
Un Life « Pêches à pied récréatives » porté par le CPIE est en cours et analyse également la sensibilité localement des habitats marins (herbiers de zostères et champs de blocs) aux pratiques de pêches à pied de loisirs.				
D'autres pratiques pourront aussi être étudiées avec le représentant (ex : nage avec les phoques) et pourrait faire l'objet d'une charte Natura 2000.				
- A3.1.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique				
- A3.1.d : Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion du site et dans la définition de projets de nouvelles activités.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
A3.a : Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site	Opérateurs N2000, CG29, Cdl, gestionnaires	CBNB, AAMP, DREAL, Bretagne vivante, CPIE, CG29, Cdl, Ifremer, Université, associations d'usagers, porteurs de projet, professionnels et	Sur devis si compris dans une étude plus globale et/ou inclus dans la mission d'animation N2000	

		leurs représentants, DDTM	
A3.b : Analyser la sensibilité des habitats et espèces marines aux activités humaines sur le site	DREAL, AAMP, opérateurs N2000		
A3.c : Participer et suivre les programmes nationaux d'amélioration des connaissances sur cette problématique	Opérateurs N2000		
A3.d : Valoriser les résultats auprès des usagers et les intégrer dans la gestion			Inclus dans la mission d'animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
A3.a						
A3.b						
A3.c						
A3.d						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'analyses.

Indicateurs de résultats

- Amélioration du niveau de connaissances sur les interactions
- Sensibilisation des usagers à ces interactions
- Prise en compte des résultats dans les plans, programmes, projets divers.

B	B1.5 Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galet		Priorité 1 2 3 4	
B1 – Garantir les fonctionnalités écologiques des habitats marins remarquables				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Pointe du Diben et de Primel ; Anse du Guerzit ; Nord de l'île de Batz, Mez ar Zant, côte de Locquéolé...		Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Végétation annuelle ou vivace des laisses de mer sur cordons de galets ; végétations des revers internes des cordons de galets Grand gravelot		
Espèce remarquable : chou marin				
Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés				
Constat(s) et problématique				
<p>Les végétations des cordons de galets sont globalement en bon état de conservation. Le caractère pionnier de ces végétations peut cependant rendre difficile l'évaluation leur état de conservation, une dégradation aboutissant généralement à la disparition de cet habitat. Les végétations vivaces des cordons de galets sont observées dans les secteurs de gros galet sur le littoral exposé : pointe du Diben et de Primel, anse du Guerzit, ainsi que sur le littoral nord de l'île de Batz à Porz ar Raouen. Ces cordons de galets peuvent être soumis à des pressions anthropiques tels que le piétinement, la réalisation de cairn ou encore la présence de déchet. Les aménagements et travaux modifient les dynamiques évolutives des cordons de galets (remblaiement, enrochement, etc). Les espèces nicheuses des cordons de galet sont très sensibles à la fréquentation.</p>				
Actions				
<p>- B1.1.a : Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens. Ces aménagements (monofil, bifil, ganivelles, etc.) permettraient de limiter les impacts liés à la surfréquentation ou au passage d'engins.</p> <p>- B1.1.b : Suppression ou modification des aménagements impactant et accompagnement sur des nouveaux projets Il s'agit dans un premier temps de réaliser un diagnostic des aménagements existants et d'analyser le processus sédimentaire. Puis d'évaluer les risques de submersion des habitats en arrière des cordons de galets proposer de supprimer ou d'aménager les ouvrages impactant.</p> <p>- B1.1.c : Sensibiliser sur l'importance du rôle sédimentaire des cordons de galets. Une communication sera à réaliser auprès du grand public sur la sensibilité des cordons de galets vis-à-vis de la réalisation de cairn ou du ramassage de galets.</p>				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B1.1.a : Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens.	Opérateur N2000 gestionnaires	Opérateur N2000 Bretagne-Vivante, gestionnaires, CG 29, CDL, collectivités, associations, lycées, propriétaires privés,	Sur devis	Contrats Natura 2000
B1.1.b : Suppression ou modification des aménagements impactant et accompagnement sur des nouveaux projets	Communes, propriétaires, État		Inclut dans l'animation Natura 2000	
B1.1.c : Sensibiliser	Opérateur N2000			

sur l'importance du rôle sédimentaire des cordons de galets			
---	--	--	--

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B1.1a						
B1.1.b						
B1.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Comptage des choux marins
- Nombre de linéaire mis en défend

Indicateurs de résultats

- Cordon de galet en bon état de conservation
- Développement de choux marins
- Nidification de Grand gravelot

B	B2.2 Maintenir les mégaphorbiaies et prairies humides en bon état					Priorité 1 2 3 4
B2 – Garantir les fonctionnalités écologiques des zones littorales						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s) Partie terrestre du site Natura 2000			Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces Loutre d'Europe			
Statut foncier : Conservatoire du littoral ; Conseil général ; communes ; privés						
Constat(s) et problématique Les mégaphorbiaies se développent sur des sols gorgés d'eau douce, soit au sein de dépressions topographiques ou en bordure de cours d'eau. Ce sont des prairies humides élevées, avec une végétation (Angélique des bois, Eupatoire à feuille de chanvre, etc.) dépassant fréquemment un mètre de hauteur. Cet habitat peut également coloniser des prairies humides non fauchées et non pâturées. Ces milieux possèdent une richesse floristique et sont utilisés comme abris ou site de reproduction pour la faune des milieux palustres (loutre, campagnol amphibie, etc.). Elles accueillent également de nombreux insectes. Sans intervention humaine, ces milieux évolueront vers des boisements. Les mégaphorbiaies peu nombreuses sur le site (0,34 hectares) ont tendance à s'embroussailler.						
Actions						
- B2.2.a : conservation par une gestion ciblée Contrôle et coupe des rejets de saules tous les 5 à 10 ans ; Fauche ou gyrobroyage sur place, avec une fréquence de 4 à 5 ans, pour conserver un stade dynamique transitoire ; A noter qu'une gestion par fauche régulière et surtout du pâturage peut entraîner une évolution vers des formes plus prairiales. Ces interventions doivent donc rester occasionnelles si l'objectif est de maintenir un stade de mégaphorbiaie. Sur mégaphorbiaie dégradée à ortie dioïque, il est possible de réaliser une fauche exportatrice annuelle durant 3 à 5 ans pour restaurer un habitat plus diversifié (appauvrissement du substrat par exportation des produits de coupes). La non intervention est préconisée sur des secteurs favorables à la loutre.						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B2.2.a : conservation par une gestion ciblée	Collectivités, propriétaires, exploitants	Opérateur N2000, SMT, Chambre d'agriculture, CBNB, GMB, collectivités, SMHL	Sur devis	Contrat Natura 2000		
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B2.2.a						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien

Indicateurs de résultats

- Suivi floristique ;
- Maintien du bon état de conservation ;
- Présence de la loutre et/ou campagnol amphibie

B

B3.1 Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine

Priorité

1 2 3 4

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre du site Natura 2000 notamment les massifs dunaires

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Végétations annuelles des laisses de mer ; Falaises avec végétations des côtes atlantiques ; pelouses aérohalines, dunes embryonnaires, dunes mobiles à oyats, dunes semi-fixées

Statut foncier : Conservatoire du littoral (cdl); Conseil général du Finistère ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Certains secteurs littoraux du site Natura 2000 (Pointe de Primel et du Diben à Plougasnou, et Beg ar Bilou et la Pointe du Guersit à Santec) subissent une forte pression anthropique, notamment due au piétinement. Les végétations de pelouses aérohalines et des milieux dunaires sont les plus sensibles à ces pressions. Les zones les plus fréquentées constituent des points de vue avancés en mer. L'objectif n'est pas d'interdire l'accès mais de canaliser et sensibiliser le public. Autre facteur influençant l'état des végétations, l'érosion. Sur certains secteurs bien exposés et soumis aux ruissellements, le sol est mis à nu favorisant les créations de ravines (ex : site de St-Samson sur Plougasnou).

Actions

- B3.1.a : Définir et mettre en place une veille (observatoire) sur l'évolution des fréquentations

(observations et comptages ponctuels, mise en place d'éco-compteurs, etc.) et des comportements des usagers.

- B3.1.b : Canaliser la fréquentation

Des aménagements type bifil, monofil pourront être mis en place afin de canaliser la fréquentation sur les secteurs les plus sensibles soumis au piétinement. Ces aménagements doux permettent une bonne intégration paysagère et représente une barrière visuelle efficace orientant les promeneurs.

- B3.1.c : Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion et la mise en place de mesures permettant d'améliorer l'organisation des sports de nature, notamment en période estivale

- B3.2.d : Limiter le phénomène d'érosion et la formation de ravines

Des fascines tressées de châtaigniers, de saules pourront être installées pour limiter le ruissellement et favoriser le développement d'espèces végétales. Sur les zones mises à nue, dans les secteurs les plus soumis aux perturbations (vents violents, ruissellement) des filets de coco ou de jute biodégradables pourront être installés pour favoriser la sédimentation et le développement d'espèces végétales pionnières littorales.

- B3.1.e : Analyser l'évolution du trait de côte sur quelques plages de références à définir

- **B3.1.f : Définir en concertation avec les acteurs concernés, un projet relatif à la fréquentation sur la côte** (notamment, cheminements à conserver et ceux à supprimer, aires d'accueil pour le stationnement) en tenant compte de l'attractivité des sites, de la sensibilité des habitats naturels et de l'évolution des milieux.

- **B3.1.g : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information** à l'attention des usagers du site pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (sont concernés les panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B3.2.a : Définir et mettre en place une veille	Opérateurs N2000, gestionnaires	Collectivités, CG, CDL, représentants d'usagers, CRER, DDTM	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

B3.2.b : Canaliser la fréquentation	Collectivités, Conseil général 29	Opérateur Natura 2000, association de randonnées	Sur devis	Contrat N2000, Conseil général 29
B3.2.c : Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion	Opérateur Natura 2000	Collectivités, usagers	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
B3.2.d : Limiter le phénomène d'érosion et la formation de ravines	Collectivités, Conseil général 29	Opérateur Natura 2000	Sur devis	Contrat N2000, Conseil général 29
B3.2.e : Analyser l'évolution du trait de côte	Opérateur Natura 2000	Universités, géologues	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
B3.2.f : Définir en concertation avec les acteurs concernés, un projet relatif à la fréquentation sur la côte	Opérateur Natura 2000	Collectivités, usagers, associations, Conseil général 29		
B3.2.g : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information	Opérateur N2000, communes, gestionnaires	Communes, associations	Contrat N2000 si action accompagnée d'autres actions réalisées dans le cadre de contrat N2000 et message de limitation d'impact.	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B2.2.a						
B3.2.b						
B3.2.c						
B3.2.d						
B3.2.e						
B3.2.f						
B3.2.g						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien ;
- Définition et mise en place d'un protocole de suivi des fréquentations ;
- Linéaires et surfaces d'habitats d'intérêt communautaire mis en défens ;
- Pose de signalétique ;
- Entretien annuel des aménagements.

Indicateurs de résultats

- Augmentation des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (reconquête de la végétation) ;
- Effacement des cheminements, mis en défend ;
- Amélioration « visuelle » de l'état des sites par comparaison de photos « avant-après ».

B

B3.2 Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises

Priorité

1 2 3 4

B3 – Garantir les fonctionnalités écologiques des milieux dunaires et maintenir le bon état de conservation des végétations de falaises

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre du site Natura 2000 notamment les massifs dunaires.

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Falaise avec végétations des côtes atlantiques ; dunes embryonnaires, dunes mobiles à oyats, dunes semi-fixées

Statut foncier : Conservatoire du littoral (cdl); Conseil général du Finistère ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Au sein du site Natura 2000, quelques dunes embryonnaires sont présentes majoritairement en bon état. Les dunes mobiles sont rares et souvent dégradées. La fréquentation et les opérations de fixations de substrat, notamment les enrochements artificiels, lui sont défavorables car ils entraînent la disparition de la dune embryonnaire. Les dunes semi-fixées sont en mauvais état de conservation, elles présentent des faciès peu typiques rudéralisés. Ces milieux sont soumis localement à une dynamique d'embroussaillage, par le développement de ronces, d'ajoncs et de fougères aigles. D'autres secteurs, au contraire sont fortement modifiés par la présence de lapins ou d'espèces végétales invasives comme la griffe de sorcière ou l'herbe de la pampa.

Actions

- B3.2.a : Inventorier et cartographier les stations d'espèces invasives à l'échelle du site et à proximité immédiate.

Sur les secteurs qui n'ont pas déjà fait l'objet d'un inventaire. Une base de données sur les espèces invasives du site Natura 2000, couplée à un repérage cartographique pourra être créée. Celle-ci permettra de suivre l'évolution de chaque espèce dans le temps et de hiérarchiser les priorités d'intervention.

Ex de base de données :

Esp.	Obs	Date	Milieux supports	Hab IC	Localisation	Surface	Nbr de pieds	Nbr d'ind	Priorité	Action en cours	Type d'action	Date de l'action

- B3.2.b : Lutter contre les espèces invasives et limiter la progression des espèces rudérales et ornementales, ainsi que l'embroussaillage (cf action B8)

En fonction des priorités d'intervention et lorsqu'il y a une menace pour le bon état de conservation d'un habitat d'intérêt communautaire, les plantes invasives rudérales et ornementales pourront être arrachées, broyées ou fauchées mécaniquement à une période déterminée au cas par cas suivant les espèces présentes ou, à minima, coupées. La méthode à utiliser sera à définir au cas par cas suivant les moyens, l'étendue de la zone à traiter, l'espèce considérée et la configuration du terrain. Les produits d'arrachage ou de fauche devront impérativement être exportés.

- B3.2.c : Informer, former et sensibiliser les collectivités, les agents des services techniques des communes, les magasins spécialisés et les particuliers sur les problématiques des espèces invasives.

Pour les agents des collectivités, des journées d'information/formation sur le terrain pourraient être organisées. Pour les particuliers, une information via les bulletins municipaux, le site internet dédié à la zone Natura 2000, des plaquettes d'information ou l'organisation de journées de sensibilisation pourraient être mises en place. Ces supports d'information devront inciter les particuliers ayant des plants d'espèces exotiques invasives ou potentiellement invasives sur leur parcelle, à les éliminer de manière adéquate (informations permettant la reconnaissance des espèces ou sur les moyens d'élimination faciles à mettre en œuvre). Un travail pourra être mené avec les collectivités et les aménageurs pour bannir certaines espèces identifiées comme envahissantes dans les espaces verts et les aménagements des routes et des lotissements. **Pour rappel une charte « jardiner au naturel » est proposée par le Syndicat Mixte du haut-Léon.**

- **B3.2.d : Améliorer la connaissance sur les populations de lapins présentes sur les secteurs dunaires et**, le cas échéant proposer des méthodes de régulation de ces populations.

- **B3.2.e : Mettre en place un suivi et une veille** permettant d'évaluer les effets de la gestion mise en place

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B3.2.a : Inventorier et cartographier les stations d'espèces invasives	Opérateur N2000, gestionnaires	CBNB, propriétaires des parcelles	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
B3.2.b : Lutter contre les espèces invasives et limiter la progression des espèces rudérales	Opérateur N2000, gestionnaires, propriétaires	concernées, associations de protection de l'environnement	Intervention mécanique et/ou manuelle (sur devis)	Contrat N2000
B3.2.c : Informer, former et sensibiliser	Opérateur Natura 2000, gestionnaires, collectivités		Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	
B3.2.d : Améliorer la connaissance sur les populations de lapins présentes sur les secteurs dunaires	Fédération de chasse	Opérateur N2000, SMT, Chambre d'agriculture, CBNB, GMB, collectivités	Sur devis	Contrat Natura 20000, MAET
B3.2.e : Mettre en place un suivi et une veille	Opérateur Natura 2000, gestionnaires	CBNB, propriétaires	Inclus dans la mission d'animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B3.2.a						
B3.2.b						
B3.2.c						
B3.2.d						
B3.2.e						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Identification et cartographie des stations d'espèces invasives et ornementales ;
- Surfaces engagées en contrat Natura 2000 ;
- Réalisation d'opération de restauration et/ ou d'entretien
- Formation/sensibilisation effectives des personnels des collectivités et particuliers

Indicateurs de résultats

- Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire concernés ;
- Réduction des surfaces couvertes d'espèces invasives, ornementales ou rudérales ;
- Réduction des surfaces embroussaillées.

B

B4.1 Préserver les habitats forestiers

Priorité

1 2 3 4

B4 – Préserver les habitats forestiers

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Le long de l'estuaire du Dourduff ;
Près de Keriven et Penguer à Saint-Pol-De-Léon
Pointe de Lingoz à Henvic et le long du Corniou et en fond d'estuaire à l'étang du moulin

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Hêtraies-chênaies à houx (typiques et peu typiques), Ormaies sur falaises littorales (peu typiques) et forêt rivulaire à aulnes et frênes.
Grand-rhinolophe, Petit-rhinolophe et Barbastelle d'Europe

Statut foncier : Conseil général du Finistère ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Les ormaies littorales sont un habitat original et rare sur le site. Ce milieu est caractérisé par une exposition directe aux embruns et un substrat instable. Sa présence semble directement liée au Loess qui forment les falaises instables du littoral. L'état de conservation de ce milieu est mauvais, plusieurs facteurs l'expliquent : graphiose, stabilisation artificielle, dépôt de déchet, etc.

Les hêtraies-chênaies, forêts anciennes, sont caractérisées par la présence de hêtres et de chênes accompagnés d'ifs et de houx. Leur état de conservation est moyen à bon.

L'aulnaie-frênaie est ponctuelle sur le site, elle se développe au fond des vallons le long des ruisseaux. L'état de conservation sur le site est contrasté, de mauvais à bon.

Ces milieux forestiers accueillent de nombreuses espèces végétales et constituent des sites de chasse privilégiés des petits et grand-rhinolophes, notamment les lisières forestières. Certains vieux chênes peuvent abriter les gîtes de la barbastelle d'Europe, chauves-souris forestière.

Actions

- B4.1.a : Favoriser des îlots de senescence et conserver le bois mort

Une opération de sensibilisation des propriétaires forestiers pourra être réalisée afin de communiquer sur l'intérêt en termes de biodiversité. Ensuite, une visite sur le terrain avec le propriétaire permettra de repérer les secteurs fonctionnels (essences autochtones avec houppier de forte dimension, avec des fissures ou anfractuosités, etc.). L'arbre et/ou les îlots repéré(s) seront marqués et cartographiés.

- B4.1.b : Lutter contre les espèces invasives forestières

Cette action concerne principalement le laurier palme et le rhododendron ponthique présents en milieux forestiers ainsi que la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya, qui se développe le long des cours d'eau. Dans un premier temps, il s'agira de créer une base de données en cartographiant les foyers. Des travaux d'élimination par arrachage pourront être réalisés, la méthodologie à mettre en place sera adaptée au cas par cas en prenant en compte les critères suivant (accessibilité, proximité de cours d'eau, pente, surface du foyer, etc.). L'exportation de ces espèces sera à privilégier.

Une campagne de sensibilisation et de communication pourra être réalisée, auprès des propriétaires forestier et rivulaire. Une communication sur la balsamine sera prioritaire, cette espèce est recensée seulement depuis 2 ans sur le Dourduff et le Penzé. L'information sera à diffuser sur le site internet et dans les bulletins municipaux.

- B4.1.c : Encadrer les éventuels travaux de coupes et conserver des taillis sous futaie en évitant l'embroussaillage et les essences allochtones (évaluation des incidences Natura 2000). Une réunion d'information pourra être mise en place auprès des propriétaires forestiers sur les pratiques de gestion favorisant la biodiversité. Les coupes d'espèces allochtones sont à favoriser, notamment les résineux sur les milieux d'ormaias littorales et d'aulnaies-frênaies.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B4.1.a : Favoriser des îlots de senescence et conserver le bois mort	Propriétaires, gestionnaires	CRPF, GMB, Syndicat des propriétaires forestiers, URPFB		Inclus dans l'animation N2000
B4.1.b : Lutter contre les espèces invasives forestières	Propriétaires, opérateur N2000, gestionnaires, SMT SMHL	CBNB, CRPF, collectivités, lycée de Suscinio, etc.		Inclus dans l'animation N2000
B4.1.c : Encadrer les éventuels travaux de coupes	DDTM, Opérateur Natura 2000	Propriétaire privés, CRPF, collectivité, DDTM		Inclus dans l'animation N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B4.1.a						
B4.1.b						
B4.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Outils de communication créés ;
- Réunions de communication mises en place ;
- Nombre de propriétaires rencontrés ;
- Chantiers d'arrachages mis en place.

Indicateurs de résultats

- Amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers.

B

B4.2 Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes

Priorité

1 2 3 4

B4 – Préserver les habitats forestiers

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Partie terrestre du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Landes sèches européennes

Statut foncier : Conseil général du Finistère ; communes ; privés

Constat(s) et problématique

Les landes sont formées d'une végétation ligneuse rase composée majoritairement de bruyères et d'ajoncs, poussant sur sol acide. Sur le site Natura 2000, elles sont réparties sur des superficies restreintes. Elles sont présentes sur les pointes rocheuses de Primel et d'An Alouestenn à Plougasnou et de Callot à Carantec. On les observe également sur la côte entre la pointe du Diben et l'anse de Port Blanc à Plougasnou. Des aménagements, une eutrophisation et une forte fréquentation peuvent mener à la fermeture de certaines landes maritimes. Les landes continentales sont, elles, soumises à l'embroussaillage et tendent à évoluer sous forme de fourrés avec l'apparition de ronces, fougères aigles et le prunellier.

Actions

- B4.2.a : Entretien des landes

Cette action peut être réalisée par fauche ou broyage de landes, en conservant différents stades dynamiques afin de favoriser une mosaïque d'habitats. La période d'intervention préconisée pour respecter les rythmes biologiques des espèces végétales et animales se situe entre fin août et mars.

Certains secteurs pourront être pâturés (chèvres, etc.). Pour conserver des milieux ouverts des coupes de résineux et arrachage de jeunes plantules pourront être réalisées.

- B4.2.b : Arrachage de la fougère aigle.

Aujourd'hui la méthode la plus efficace connue, est celle du brise-fougère. Il s'agit d'un rouleau mécanique ou tiré par les chevaux qui comme son nom l'indique brise les tiges des fougères. La période optimale pour intervenir est de juin à juillet, période à laquelle la troisième paire de frondes a émergé. Suivant l'accessibilité, des fauches répétées avec exportation pourront être réalisées.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B4.2.a : Entretien des landes	Propriétaires, gestionnaires, communes, Conseil général 29	Opérateur N2000, agriculteurs, association de randonnées, CBNB	Sur devis	Contrats N2000, MAE
B4..b : Arrachage de la fougère aigle	Propriétaires, opérateur N2000, gestionnaires, SMT	CBNB, CRPF, collectivités, lycée de Suscinio, etc.	Sur devis	Contrat N2000

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)

B4.1.a					
B4.1.b					

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Surfaces engagées en contrats Natura 2000 ;
- Superficie de lande en restauration

Indicateurs de résultats

- Présence et recouvrement d'espèces indicatrices du bon état de conservation de l'habitat (bruyères, ajoncs maritimes, fétuques...).
- Conservation, voire augmentation des surfaces de landes littorales

B

B5-1 – Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

Priorité

1 2 3 4

B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Ensemble du site Natura 2000 et sa zone d'influence (variable selon les projets).

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).

Constat(s) et problématique

Les habitats et les espèces menacés à l'échelle européenne peuvent être affectés par certains plans, programmes, projets, aménagements ou manifestation réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Une étude la plus en amont possible permettra d'évaluer la compatibilité du projet avec les enjeux de préservation des milieux et des espèces. Ainsi, certaines activités encadrées sont soumises à évaluation des incidences. Récemment, une liste des activités non soumises à déclaration ou autorisation et sujettes à évaluation des incidences Natura 2000 a été publiée (arrêté préfectorale du 1^{er} décembre 2014). L'objectif étant de concilier les activités humaines avec la préservation des milieux et non d'interdire.

Quelques exemples de projets soumis à évaluation des incidences :

- Projets susceptibles d'occasionner le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (ex : manifestations sportives et culturelles à proximité de sites de nidification ;
- projets d'aménagement sur le DPM (mouillages organisés, ports, remblais, enrochements, etc.) ;
- Projet de création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, projets sur les bassins versants, ec.) ;
- projets susceptibles d'empiéter sur des habitats d'intérêt communautaire ou d'occasionner leur dégradation.

Les différents arrêtés sont présents en annexe du Docob.

Actions

Cette mesure vise donc à faciliter la bonne prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire par les acteurs et usagers du site, notamment par les porteurs de projets concernés par les évaluations des incidences Natura 2000. Il s'agira donc de :

B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site.

Celle-ci sera réalisée en collaboration avec les services de la DDTM et les collectivités.

B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets et, le cas échéant, les services instructeurs. L'opérateur Natura 2000 pourra fournir aux porteurs de projets des cartographies d'habitats, des renseignements sur les espèces d'intérêt communautaire du site ainsi que toute information nécessaire à la bonne prise en compte des objectifs des sites Natura 2000 dans l'évaluation des incidences de leur projet. Si nécessaire, ces éléments pourront également être transmis aux services instructeurs afin de les aider à formuler un avis sur la demande du porteur de projet. Si le projet concerné est susceptible de porter atteinte au site, une concertation plus large avec les services de l'État, les gestionnaires des espaces terrestres, le Cdl, le CG 29, les représentants d'activités et les porteurs de projets pourra être menée afin de trouver des alternatives.

B5.1.c : Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projets de réaliser leur évaluation d'incidences.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B5.1.a : Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site	Opérateur N2000	Services de l'État, collectivités		Inclus dans l'animation Natura 2000
B5.1.b : Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets	DREAL, Opérateur N2000, DDTM	Services instructeurs et porteurs de projets		
B5.1.c : Élaborer/participer à l'élaboration d'outils	Opérateur N2000	Service de l'État		

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.1.a						
B5.1.b						
B5.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de contacts et nombre de jours passés à informer / sensibiliser les porteurs de projets ;
- Nombre de jours passés à élaborer / participer à l'élaboration d'outils permettant aux porteurs de projet de réaliser leur évaluation des incidences Natura 2000.

Indicateurs de résultats

- Prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets.

B	B5-2 – Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)				Priorité 1 2 3 4	
B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000			Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous			
Statut foncier : Conseil général 29, communes, Conservatoire du Littoral, privé, Domaine Public Maritime (DPM).						
Constat(s) et problématique La charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. L'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000. Les usagers du site, individuels ou regroupés en structures collectives (associations, syndicats, groupements, etc.), exerçant une activité spécifique de loisir ou professionnelle peuvent adhérer à la charte, et ainsi s'engager à pratiquer leur activité dans le respect des habitats et des espèces du site. La charte Natura 2000 présentée dans le Docob est ciblée par grand type de milieu naturel ou par espèce. Selon sa pertinence, la charte pourra être déclinée par usage. L'adhésion à la charte peut permettre, le cas échéant, l'exonération d'évaluation des incidences Natura 2000 (articles L414-3 et L.414-4 du code de l'environnement).						
Actions						
Cette mesure vise donc à élaborer, lorsque cela est pertinent, une charte de bonnes pratiques par activités, en concertation avec les représentants de ces activités et à communiquer sur ces chartes auprès des publics concernés. Toute modification du Docob et notamment de la charte Natura 2000, devra faire l'objet d'une validation en COPIL puis d'un nouvel arrêté d'approbation.						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B5.2.a : Élaborer une charte de bonnes pratiques par activités	Opérateur N2000	Services de l'État, représentants d'utilisateurs, associations, collectivités	Inclus dans l'animation Natura 2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.2.a						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Indicateurs de réalisation - Nombre de réunions de concertation avec les représentants d'utilisateurs ;						

- Nombre de jours passés à élaborer une (des) charte(s) Natura 2000 ;
- Mise à jour du Document d'objectifs.

Indicateurs de résultats

- Respect des engagements de la charte Natura 2000 ;
- Nombre de signataires de la charte Natura 2000.

B	B5-3 – Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables			Priorité 1 2 3 4		
B5 - Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
<p style="text-align: center;">Cadre</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%; vertical-align: top;"> Secteur(s) concerné(s) Milieux terrestres du site Natura 2000 </td> <td style="width: 70%; vertical-align: top;"> Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) - Landes, prés-salés - chauves-souris </td> </tr> </table> <p>Statut foncier : Conseil général 29, privé.</p> <p>Constat(s) et problématique</p> <p>Peu de terres agricoles (40 hectares) sont présentes au sein du site Natura 2000, car seul une bande étroite terrestre littoral est comprise dans le périmètre. Ces terres sont intégrées dans les surfaces agricoles utiles de quelques exploitations. Ce sont essentiellement des prairies côté Trégor et des parcelles maraîchères côté Léon. Certaines pratiques agricoles mal contrôlées, peuvent être génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants. Cependant, l'activité agricole peut contribuer au maintien d'une diversité écologique intéressante en assurant le maintien des milieux ouverts, zone de chasse des chiroptères. La protection et la restauration des haies, talus et mares joue également un rôle majeur dans la conservation de la biodiversité.</p> <p>Un Plan Agro-environnemental et climatique est en cours sur le territoire. Ce plan intègre des zonages définis suivant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Après validation de ce programme par la région (fin de l'année 2015) des MAE « biodiversité » pourront être proposées sur certains de ces secteurs pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. En contre partie du respect d'un cahier des charges de la mesure souscrite, l'exploitant percevra une aide annuelle pendant la durée de son engagement.</p> <p>Sur les secteurs de landes et de prairies non classés à la PAC, des contrats Natura 2000 peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien de milieux.</p>					Secteur(s) concerné(s) Milieux terrestres du site Natura 2000	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) - Landes, prés-salés - chauves-souris
Secteur(s) concerné(s) Milieux terrestres du site Natura 2000	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) - Landes, prés-salés - chauves-souris					
<p style="text-align: center;">Actions</p> <p>B5.3.a : Intégrer le zonage Natura 2000 Baie de Morlaix comme secteur à enjeu « Biodiversité » dans le Plan Agro-Environnementale et Climatique.</p> <p>En collaboration avec les Syndicats Mixte du Trégor et du Haut-Léon, il s'agira de proposer ces MAE à enjeux biodiversité aux exploitants pouvant être concernés.</p> <p>B5.3.b : Adapter des pratiques favorables à la biodiversité</p> <p>Plusieurs actions peuvent être financées par contrats N2000 ou MAE. Sont comprises les actions permettant de restaurer et d'entretenir les éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), les fauches tardives, le pâturage extensif sur les prairies potentiellement utilisées comme site de chasse par les chiroptères. Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'ivermectine (substance toxique pour les chauves-souris).</p>						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
B5.3.a : Intégrer le zonage Natura 2000 Baie de Morlaix comme secteur à enjeu « Biodiversité »	Opérateur N2000, Syndicats Mixtes du Haut-Léon et du Trégor	Région, agriculteurs, Chambre d'agriculture	Inclus dans l'animation Natura 2000			

B5.3.b : Adapter des pratiques favorables à la biodiversité	Exploitants, propriétaires privés, Conseil général 29	Région, SMT, chambre d'agriculture	DDTM, SMHL,	Sur devis/ barème	MAET, Contrats N2000
--	---	------------------------------------	-------------	-------------------	----------------------

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B5.3.a						
B5.3.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de MAE Biodiversité ;
- Nombre de contrats Natura 2000.

Indicateurs de résultats

- Linéaire bocager entretenu et restauré ;
- Surface pâturée.

B

B6 – Adapter le périmètre aux enjeux de protection existant et les enjeux du secteur

Priorité

1 2 3 4

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Milieux terrestres du site Natura 2000

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Tous

Statut foncier : Conseil général 29, privé.

Constat(s) et problématique

A proximité du site Natura 2000, des habitats d'intérêt communautaire sont présents. Selon les sensibilités des milieux et les menaces associées, l'intégration de ces secteurs, permettrait aux propriétaires (communes, propriétaire privé) de bénéficier, s'ils sont volontaires, des contrats Natura 2000. Ces outils permettent de financer l'intégralité des actions d'entretien ou de restauration des milieux.

Actions

B6.1 : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques présentant des habitats d'intérêt communautaire ou des habitats d'espèces. Cette action sera réalisée en groupe de travail intégrant les usagers, les élu(e)s, les associations et les services de l'État.

B6.2 : Proposer au COFIL des modifications de périmètre. Le cas échéant, une intégration en Espaces Naturels Sensibles du conseil général pourra être faite.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
B6.1 : Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre	Opérateurs N2000	Services de l'État, représentants d'usagers, associations, collectivités		Inclus dans l'animation Natura 2000
B6.2 : Proposer au COFIL des modifications de périmètre	Opérateurs N2000, DREAL			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
B6.1						
B6.2						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de groupe de travail réalisés

Indicateurs de résultats

- Evolution de périmètre

C	C2.1 – Concourir au maintien des populations de loutre en Finistère Nord					Priorité
						1 2 3 4
C2 – Garantir les potentialités d'accueil des populations de mammifères marins et aquatiques						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s)			Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)			
Zone Natura 2000 et périphérie (bassin versant)			Mégaphorbiaies, prés-salés atlantiques Loutre d'Europe			
Statut foncier : Conseil général 29, privé, communes.						
Constat(s) et problématique						
Une collision routière avec la loutre a été observée en 2006 au niveau de l'estuaire du Dourduff. Si une étude est réalisée pour diagnostiquer le risque de collision avec les ouvrages routiers, des aménagements pourraient être mis en place sur les ouvrages existants. A savoir également qu'au cours d'une année, la loutre utilise plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elle exploite. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîte alternatifs ou de zones de refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires (batraciens, mammifères...).						
Actions						
C2.1.a : Aménagement des ouvrages						
Il s'agit selon la configuration des ouvrages et les résultats du diagnostic, de mettre en place différents aménagements permettant le passage à pied-sec de la loutre en continuité des berges.						
C2.1.b : Prise en compte des habitats de la loutre pour les travaux d'entretien de cours d'eau						
En continuité de ce qui est aujourd'hui réalisé, il s'agit d'élaguer avec des procédés de débardage le moins perturbant possible, d'alterner des zones éclairées et ombragées et d'entretenir sur une seule des deux rives.						
C2.1.c : suivi des travaux, aménagements						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
C2.1.a : Aménagement des ouvrages	CG29, communes	GMB, Opérateurs N2000, ONCFS, SMT, SMHL, CPIE	Sur devis	Contrats N2000, autres		
C2.1.b : Prise en compte des habitats de la loutre pour les travaux d'entretien de cours d'eau	Syndicats mixte du Trégor, Syndicat du Haut Léon, AAPPMA, propriétaire privé	Opérateurs N2000, CPIE, FDAAPPMA29, ONEMA, ONCFS				
C2.1.c : suivi des travaux, aménagements	Opérateurs N2000	GMB, CPIE, SMT, SMHL, AAPPMA	Inclut dans l'animation N2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)

C1.2.1						
C2.1.b						
C2.1.c						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Aménagement des ouvrages ;
- Linéaire entretenu/restauré.

Indicateurs de résultats

- Présence d'indices de présence
- Mortalité réduite

C	C3 – Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorables au maintien des chauves-souris d'intérêt communautaire	Priorité 1 2 3 4		
C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels				
<p>Cadre</p> <p>Secteur(s) concerné(s) Zone Natura 2000 et périphérie (rayon d'action des chauves-souris)</p> <p>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Mégaphorbiaies, Hêtraie-chênaie, aulnaie-frênaie, ormaies littorales Boisements, haies bocagères, prairies, zones humides Grand rhinolophe, Petit-rhinolophe, Barbastelle d'Europe</p> <p>Statut foncier : Conseil général 29, privé, communes.</p> <p>Constat(s) et problématique Le petit et le grand-rhinolophe hiberne de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques locales. Un suivi des sites d'hivernage (blockhaus) est réalisé chaque année par Morlaix communauté ou le GMB. Pour se déplacer, ces espèces évitent en général les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies ou autres alignements d'arbres. La barbastelle d'Europe, quant à elle, est liée à la végétation arborée (boisements de feuillus ou mixtes) où elle utilise les trous de pics, arbres fissurés pour y installer son gîte. Pour chasser, elle se déplace le long des lisières et bocages.</p>				
<p>Actions</p> <p>C3a : Réaliser des aménagements visant à restaurer et/ou améliorer l'utilisation des gîtes par les chiroptères (pose de grille, création de cavité, aménagement d'accès, pose de chiroptières, etc.)</p> <p>C3b : Créer, maintenir et entretenir des linéaires boisés (haies, talus, plantations) ;</p> <p>C3c : Préserver les territoires de chasse Le maintien de prairies mésophiles de fauche ou de l'élevage extensif sur certaines parcelles permettra de conserver des ressources trophiques suffisantes pour les chauves-souris. Le bétail utilisé pour entretenir les parcelles devra être traité avec des produits antiparasitaires compatibles avec la conservation de la faune et de la flore (exemple : proscrire les vermifuges à forte rémanence).</p> <p>C3.d : Encourager le maintien des arbres sénescents</p> <p>C3.e : Suivre les populations hivernantes, et reproductrices s'il y a lieu, dans les gîtes conformément au protocole national (caractéristique du site, date de suivi, nombre de chauves-souris de différentes espèces...). Un contrôle de l'état des accès sera également réalisé.</p>				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
C3a : Réaliser des aménagements C3b : Créer, maintenir et entretenir des linéaires boisés C3c : Préserver les territoires de chasse C3.d : Encourager le maintien des arbres	Opérateur Natura 2000, gestionnaires, collectivités, propriétaires privés	GMB	Sur devis	Contrat Natura 2000, DREAL (PNA Chiroptères)

sénéscents				
C3.e : Suivre les populations hivernantes			Sur devis et inclus dans l'animation Natura 2000	

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C3.a						
C3.b						
C3.c						
C3.d						
C3.e						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateurs de résultats

C

C4 – Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs

Priorité

1 2 3 4

C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Estuaire de Morlaix, de la Penzé et du Dourduff, ruisseaux côtiers

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Saumon atlantique ; Lamproie marine ; Grande alose
Autre espèce remarquable : Anguille d'Europe

Statut foncier : DPM

Constat(s) et problématique

Trois espèces piscicoles d'intérêt communautaire sont présentes sur le site. Ces espèces (Saumon atlantique, lamproie marine et grande alose) après avoir passée une partie de leur cycle de croissance en mer, traversent le site Natura 2000 pour rejoindre leurs sites de reproduction en rivière. Les indices d'abondances de saumons sur le site, réalisés chaque année par la fédération de pêche du Finistère indiquent un bon état de conservation dans le Queffleuth, la Penzé et le Coatoulzar. La Grande alose est présente depuis peu en Penzé. Plusieurs frayères de lamproies marines ont été observées en Penzé et vers l'hôpital de Morlaix. Les remontées des poissons migrateurs peuvent être néanmoins limitées en raison de la présence d'ouvrages sur les cours d'eau plus ou moins franchissables en fonction des périodes et des espèces. Les espèces sont aussi sensibles au recalibrage, reprofilage des cours d'eau ainsi qu'à l'enrichissement des milieux.

Actions

Les limites sud du site Natura 2000 sont situées en aval des premiers ouvrages sur les rivières. Néanmoins, le SAGE Léon-Trégor est en cours de rédaction, un des enjeux de ce document est de maintenir et/ou de rétablir la continuité écologique pour la reproduction et la croissance des espèces amphihalines. Par ailleurs, les actions concernées (restauration de la qualité de l'eau, suppression d'aménagements, restauration et entretien des milieux aquatiques) s'insèrent dans les programmes de financement locaux, développés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les collectivités. Ainsi, sur le territoire les syndicats Mixte du Trégor et du Haut-Léon mettent en œuvre ces programmes.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
C4.a : Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants, de la FDPPMA29 et de l'AAPMA de Morlaix.	Syndicats de bassins versants, FDPPMA29, AAPPMA	Opérateurs Natura 2000, collectivités, associations	Animation N2000	Animation N2000, Agence de l'eau, etc.

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C4.a : Suivi des actions						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'ouvrages restaurer et/ou supprimé
- Indices de qualité de l'eau

Indicateurs de résultats

- Indice abondance juvéniles de saumons
- Indice abondance d'anguilles
- Nombre de frayères à lamproie marines recensés

C

C5 – Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable

Priorité

1 2 3 4

C – Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les espèces d'intérêt communautaire ainsi que leurs habitats fonctionnels

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

Cavité au Diben

Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)

Trichomanes speciosum (Trichomanes remarquable)

Statut foncier :

Constat(s) et problématique

La fougère nommée trichomanès remarquable croit dans des milieux extrêmement sombres, saturés en humidité et ne supporte pas une insolation directe. En Bretagne elle se développe dans les puits ou dans des cavités naturelles en sous-bois ou dans les grottes marines. Ainsi, sur le site une seule station est connue et localisée dans une cavité littorale au Diben ou elle couvre quelques dizaines de cm². Étant donné la localisation de la station, dans une cavité difficile d'accès et peu visible l'état de conservation peut être considéré comme bon. Néanmoins des traces de feux y ont été observé et peuvent influencer sur le degré d'humidité, facteur indispensable à la conservation de cette espèce en déclin au niveau régional et national.

A savoir, que cette espèce peut facilement passer inaperçue, son identification étant difficile et l'accès au cavité est souvent peu aisé.

Actions

C5a : Amélioration des connaissances. Par cette action, il s'agit de réaliser un suivi de la station connue pour évaluer le bon état de conservation de l'espèce et de réaliser de nouvelles prospections dans les grottes maritimes présentes sur le site.

C5b : Mise en place d'une veille sur la fréquentation. Cette première étape est nécessaire avant de proposer, si cela s'avère nécessaire, une mise en défens du site aussi bien pour préserver l'espèce que pour des raisons de sécurité.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
C5a : Amélioration des connaissances	Opérateur Natura 2000, botanistes	CBNB, collectivités	Animation Natura 2000 , Contrat N2000	
C5b : Mise en place d'une veille				

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C5a :						
C5b :						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Prospections et suivis ;
- Aménagement de mise en défend si nécessité

Indicateurs de résultats

- Nombre de stations ;
- Surface de développement

D	D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public			Priorité 1 2 3 4
D – Poursuivre et développer les actions de communication générale de sensibilisation du public et des usagers sur le site				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site Natura 2000		Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous		
Statut foncier : -				
Constat(s) et problématique				
Différents outils de communication peuvent être développés de manière à sensibiliser et informer le grand public sur la démarche Natura 2000 et la protection de la nature en général. Par ce biais, il s'agit de les impliquer dans la préservation des milieux naturels.				
Actions				
D1.a : Actualiser le site internet dédié aux sites Natura 2000 « Baie de Morlaix » (http://baie-morlaix.n2000.fr/). Ce site web permet de centraliser toute l'information sur le site Natura 2000 aussi bien pour le grand public que pour les collectivités. Des actualités sur le site sont également en ligne.				
D1.b : Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation Des plaquettes pourront être réalisées (sur les bonnes pratiques, les espèces invasives, les espèces présentes et leurs sensibilités, etc.) Une lettre d'information Natura 2000 pourra être distribuée aux collectivités et dans les structures recevant du public.				
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information à l'attention des usagers pour limiter leur impact, en identifiant au préalable les secteurs stratégiques pour sa mise en place (mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations).				
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités Il s'agira d'encourager les projets pédagogiques de découverte du site, de la faune et de la flore et de poursuivre le partenariat avec le lycée de Suscinio pour la réalisation de chantiers de restauration et de gestion de milieux naturels, ou d'études de milieux.				
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site. Cette action consiste à organiser des sorties lors d'événements nationaux type « fête de la Nature, « journée du patrimoine », etc. Des articles d'informations seront rédigés pour les bulletins municipaux, de l'agglomération et de la presse locale.				
D1.f : Animer des réunions Les propriétaires pourront être informés des habitats et des espèces présents sur leurs parcelles, des fiches par type de milieu ou d'espèces pourront leur être remis. Le document d'objectifs sera présenté aux élu(e)s de l'ensemble des communes concernées par le périmètre du site. Des réunions thématiques pourront être mises en place avec les agriculteurs, plongeurs, etc.				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
D1.a : Actualiser le site internet	Opérateurs Natura 2000,	Bretagne-Vivante, CPIE, DREAL,	Animation Natura 2000	
D1.b : Créer des supports et outils		communes, départements,		

d'information et de sensibilisation		régions, associations, représentants socio-professionnels, lycées, écoles, université, etc.	
D1.c : Concevoir et mettre en place une signalétique d'information			
D1.d : Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités			
D1.e : Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site.			
D1.f : Animer des réunions			

Echéancier

Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
C3.a						
C3.b						
C3.c						
C3.d						
C3.e						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Outils créés
- Site internet mis à jour
- Nombre d'animation/manifestations réalisées
- Nombre de partenariats mis en place

Indicateurs de résultats

- Nombre d'adhésion à la charte Natura 2000
- Nombre de contrats Natura 2000
- Nombre de prises de contacts reçues

E	E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs			Priorité 1 2 3 4
E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs				
Cadre				
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site	Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Ensemble du site			
Statut foncier : -				
Constat(s) et problématique				
La mise en œuvre des actions proposées dans le Docob nécessite des moyens humains et financiers pour assurer le suivi administratif et technique du programme Natura 2000. Le Code de l'Environnement prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer cette mise en œuvre. D'autre part, un Docob n'est pas un document figé, les actions pourront être amenées à évoluer et certaines à être rajoutées. C'est le COPIL qui validera ces révisions.				
Actions				
Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du document d'objectifs seront, conformément au cahier des charges technique régional établi par la DREAL :				
Fonctions administratives diverses :				
<ul style="list-style-type: none"> - secrétariat ; - préparation des réunions du comité de pilotage ; - rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité... ; - construction et gestion des programmes et budgets annuels ; - recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le Docob. 				
Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation :				
<ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser les membres du Copil, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site ; - pilotage de la concertation (animation des groupes de travail, restitution d'informations au Copil) ; - participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne. 				
Missions d'ordre technique :				
<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre du processus de contractualisation du Docob (mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi...) ; - promotion de la Charte Natura 2000 ; - conseil et expertise des acteurs du site ; - animation des groupes de travail thématiques ; - coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés ; - lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges), assistance technique. 				
Suivi de la mise en œuvre du Docob :				
<ul style="list-style-type: none"> - évaluation des résultats ; - suivi scientifique et approfondissement des connaissances ; - mises à jour du Docob. 				
Modalités de mise en oeuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E1.a : Mise en œuvre	Opérateurs	Services de l'État,		DREAL, AAMP et fonds européens

du document d'objectifs	Natura 2000	COFIL				
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E1 : Mise en œuvre du Docob						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
<div style="background-color: #4a86e8; color: white; border-radius: 15px; padding: 5px 20px; display: inline-block;">Indicateurs de suivi et d'évaluation</div>						
Indicateurs de réalisation						
<ul style="list-style-type: none"> - Bilan d'activités - Nombre de réunions 						
Indicateurs de résultats						
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien ou restauration du bon état des habitats et espèces d'intérêt communautaire 						

E	E2.1 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire	Priorité 1 2 3 4
----------	---	--

E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs

Cadre

Secteur(s) concerné(s) | **Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)**
 Ensemble du site et son aire d'affluence | Tous

Statut foncier : -

Constat(s) et problématique

Différents démarches menées sur le territoire ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Il peut s'agir notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la préservation de corridors écologiques (trame verte et bleue), de la conservation d'espèces et d'habitats naturels, de la valorisation du territoire, de la sensibilisation du public...

Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens. Parmi les démarches identifiées à ce jour, on peut citer (liste non exhaustive) :

- les documents d'urbanisme (SCOT, PLU des différentes communes) ;
- le SAGE du Haut-Léon et les Contrats de bassin versant ;
- la stratégie foncière et de gestion des « Espaces Naturels Sensibles (ENS) » du Conseil général du Finistère ;
- la stratégie foncière du Conservatoire du littoral ;
- les autres sites Natura 2000 à proximité ;
- le programme Breizh bocage ;
- Le LIFE pêche à pied récréative porté par le CPIE ;
- le programme de gestion intégrée des zones côtières, etc.

Une cohérence avec les actions développées dans le cadre de la Directive cadre sur l'eau (DCE) et de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin (DCSMM) sera à rechercher.

Actions

E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées sur le territoire, transmettre les informations relatives aux enjeux Natura 2000.

E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes démarches aux réunions organisées par l'opérateur Natura 2000.

Modalités de mise en oeuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels
E2.1.a : Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées	Opérateurs des différentes démarches	Opérateur N20000		Inclus dans la mission N2000
E2.1.b : Faire participer les porteurs de ces différentes démarches	Opérateur N2000	Opérateurs des différentes démarches		

Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.1.a						
E2.1.b						
Objectifs/mesures du Docob liés :						
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center; background-color: #4a7ebb; color: white; margin-bottom: 10px;"> Indicateurs de suivi et d'évaluation </div> <p>Indicateurs de réalisation - Échanges effectifs entre les structures</p> <p>Indicateurs de résultats - Mise en cohérence des objectifs</p>						

E	E2.3 Développer et orienter les politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels				Priorité 1 2 3 4	
E – Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs						
Cadre						
Secteur(s) concerné(s) Ensemble du site		Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s) Tous les milieux terrestres				
Statut foncier : privé, communes.						
Constat(s) et problématique Sur le site Natura 2000, plusieurs parcelles sont concernées par du caravaning sauvage, dépôts sauvages ou par la prolifération d'espèces invasives. Les politiques d'acquisitions foncières sur les milieux terrestres sont menées par le Conseil général du Finistère et le Conservatoire du Littoral. Le Conservatoire mène une politique foncière visant à la protection des espaces naturels et des paysages maritimes. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des sites, hors périmètre Natura 2000 et possédant des habitats d'intérêt communautaire pourraient être concernés comme le massif dunaire de l'île de Batz.						
Actions						
E2.3.a : Proposer des zones de préemptions cohérentes Sur la base de diagnostics écologiques, et au vu des menaces, des zones de préemption pourraient être proposées en concertation avec les communes et propriétaires. E2.3.b : Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000 Il s'agit d'articuler la mise en œuvre du Docob avec la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil général ou des sites du Conservatoire du Littoral lors de l'élaboration et de la révision des plans de gestion.						
Modalités de mise en oeuvre						
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) Des financements potentiels		
E2.3.a : Proposer des zones de préemptions cohérentes E2.3.b : Assurer une gestion des sites acquis cohérente avec les enjeux Natura 2000	Opérateurs Natura 2000	Communes, propriétaires privés, départements, Conservatoire du Littoral	Inclus dans l'animation Natura 2000			
Echéancier						
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)
E2.3.a						
E2.3.b						

Objectifs/mesures du Docob liés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Zones de préemption mises en place
- Surfaces d'acquisitions réalisées
- Actions de gestion mises en place

Indicateurs de résultats

- Bon état de conservation des habitats et des espèces

